

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 349

présenté par
M. Urvoas

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 58, substituer aux mots :

« il est fait »

les mots :

« elle peut faire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.